



Salle Otavela, lundi 28 novembre 2022, 19.00 heures

Présidence	Bernard Bapst Syndic,
Présents	35
Excusés	Paul Brodard
Scrutateurs	Nicolas Chassot – Geoffrey Boubey
Secrétaire	Fabienne Pharisa, secrétaire communale

Le Syndic ouvre cette assemblée et au nom des Autorités remercie les personnes présentes de suivre les délibérations et de s'intéresser à la vie de notre commune. Il rappelle qu'en vertu de l'art. 3b alinéa 2 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, l'assemblée est enregistrée. L'enregistrement sera effacé après l'approbation du procès-verbal par l'assemblée suivante. M. le Syndic rappelle également qu'avant toute intervention, les personnes prenant la parole doivent s'annoncer par leur nom et prénom et parler assez fort. Faute de quoi l'enregistrement ne pourra pas être utilisé.

Il précise, qu'en application des dispositions de la loi sur les communes, l'assemblée communale a été dûment convoquée par annonce dans la feuille officielle du canton de Fribourg du 18 novembre 2022, par affichage au pilier public, sur le site internet et par une convocation adressée en circulaire dans l'Echo d'Hauteville, le tout dix jours à l'avance.

Le Syndic demande si quelqu'un a une remarque à formuler en lien à la convocation. Personne ne soulève de remarques.

Puis il désigne deux scrutateurs : Boubey Geoffray et Nicolas Chassot

Les scrutateurs doivent compter les personnes présentes. Ils regardent également que les membres présents soient des citoyens actifs de la commune. Le Syndic prie les scrutateurs de compter les voix de la table du Conseil communal puisque le Conseil communal peut voter les budgets.

Le bureau de l'assemblée, composé du Conseil communal et de l'assemblée est ainsi constitué. Il remercie la Secrétaire de tenir le procès-verbal des délibérations.

Il prie également les personnes qui ne sont pas citoyens de la commune ou qui ont déposé leur papier dans les 5 derniers jours de ne pas intervenir et de ne pas voter. Il demande à ces personnes de lever la main spontanément afin d'être identifié par les scrutateurs.



Le tractanda de l'assemblée sera le suivant :

Convocation à l'assemblée communale

Les citoyennes et citoyens actifs de la Commune d'Hauteville sont convoqués en assemblée communale ordinaire le

LUNDI 28 NOVEMBRE 2022, À 19 H 00

A LA SALLE OTAVELA

LISTE DES OBJETS A TRAITER

1. **Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée : celui-ci est à la disposition des personnes intéressées au bureau communal et peut être consulté sur le site internet : www.hauteville.ch**

2. **Budget 2023**

2.1 Présentation du budget de fonctionnement

Rapport de la commission financière

2.2 Budget des investissements

- a) Remplacement du beamer de la salle Otavela
- b) Stand de tir – remplacement des plaques de blindage derrière les cibles
- c) Eclairage public – remplacement des luminaires par des LED
- d) Création d'un chemin piétonnier Longemort – complément
- e) Création d'un fonds pour réparation routes communales
- f) Création d'un fonds pour réparation conduites d'eau potable
- g) Réseau d'eau de montagne ; Crau Bourret – La Chia, participation
- h) Changement de la conduite d'eau « les Bréchons »
- i) Rénovation du Pont des Fourches
- j) Rénovation du bâtiment de la laiterie

Rapport de la commission financière

2.3 Approbation finale des budgets de fonctionnement et d'investissements

3. **Présentation du plan financier**

4. **Renouvellement de l'organe de révision pour la période 2023-2025**

5. **Association de communes « Secours Sud Fribourgeois » - Présentation de la nouvelle association et approbation des statuts**

6. **Réseau Santé et Social de la Gruyère – modification et approbation des statuts**

7. **Divers**

Tous les documents relatifs aux objets à traiter durant l'assemblée peuvent être consultés au bureau communal, pendant les heures d'ouverture de l'administration communale.



1. Approbation du PV de l'assemblée du 11 avril 2022

Le procès-verbal de la dernière assemblée du 11 avril 2022 était à disposition des citoyens à l'administration communale et sur le site internet. Ce procès-verbal ne sera donc pas lu.

◆ Vote

➤ **Le Syndic demande aux citoyens d'accepter ce procès-verbal**

Décision : le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. Budgets de fonctionnement et des investissements 2023

Pour ce point, le Syndic passe la parole à Christophe Revaz, responsable des finances, qui explique les budgets de fonctionnement.

Christophe Revaz rappelle qu'avec l'introduction du MCH2, le changement complet du plan comptable ne permet pas de faire une comparaison avec l'ancien plan MCH1. Ceci aura encore un impact cette année sur la présentation du budget.

- Le nouveau règlement des finances MCH2 ainsi que les nouvelles règles comptables ont pour conséquence :
 - de ne plus permettre de faire des provisions
 - de forcer la commune à réévaluer ses biens et à amortir de manière obligatoire tous ces biens administratifs
 - de mettre en investissement toute dépense dépassant Fr. 3'000.- qui engage la commune sur plusieurs exercices.

Ceci afin d'obtenir un résultat annuel plus en ligne avec la réalité économique.

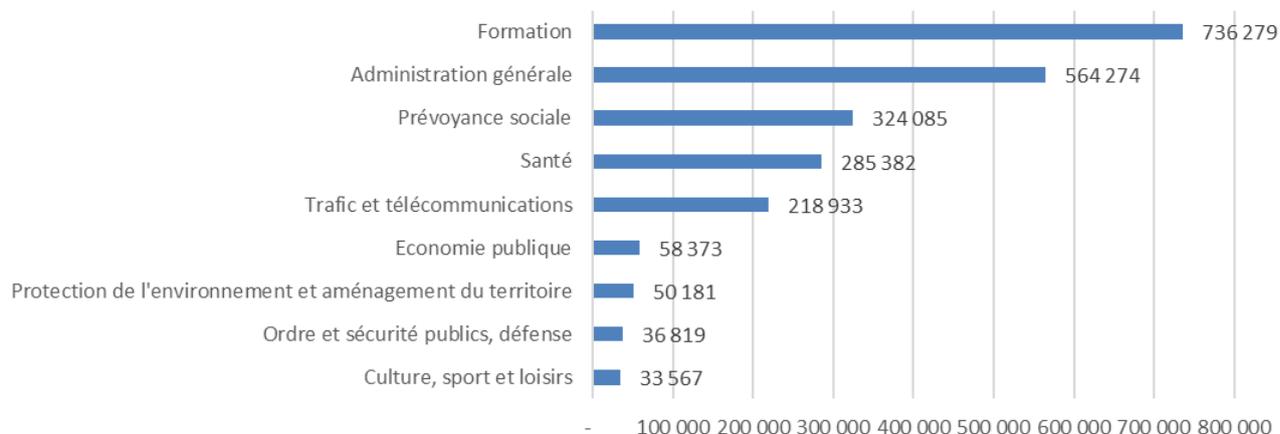
Présentation du budget de fonctionnement 2023 de la commune de Hauteville:

	Budget 2023	Budget 2022
Aux charges	CHF 2'964'396.40	CHF 3'032'920.20
Aux produits	CHF 2'764'417.00	CHF 2'921'968.00
Déficit	CHF 199'979.40	CHF 110'952.70

Le budget 2022 présentait un déficit de Fr. CHF 110'952.70. Cette année, les rentrées fiscales sont importantes ainsi que les dépenses cependant le déficit est plus important. Tous les graphiques ci-après sont commentés par M. Revaz.



Répartition des charges par dicastère après déduction des produits



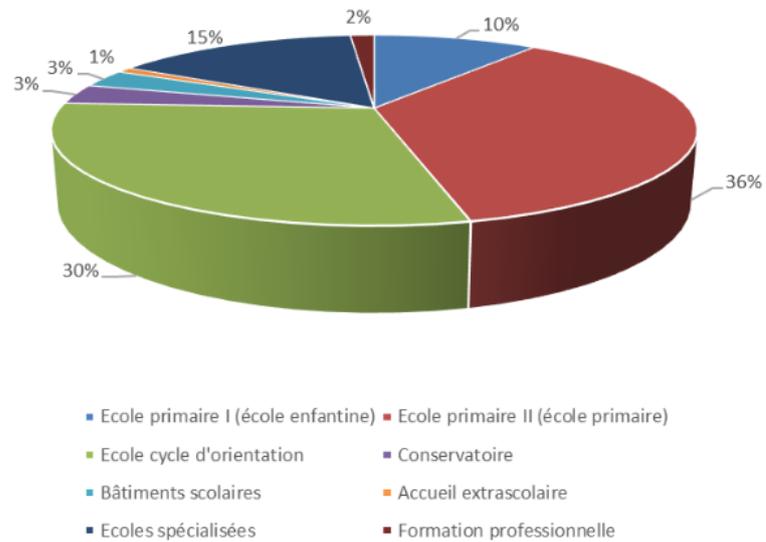
Répartition des charges de l'enseignement et formation	
Ecole primaire I (école enfantine)	75583
Ecole primaire II (école primaire)	264431
Ecole cycle d'orientation	218455
Conservatoire	25133
Bâtiments scolaires	22513
Accueil extrascolaire	6770
Ecoles spécialisées	112394
Formation professionnelle	11000
Total	736 279

Remarque : l'AES est financée à hauteur de CHF 114 600.00 par les parents, la commune de Corbières et les subventions

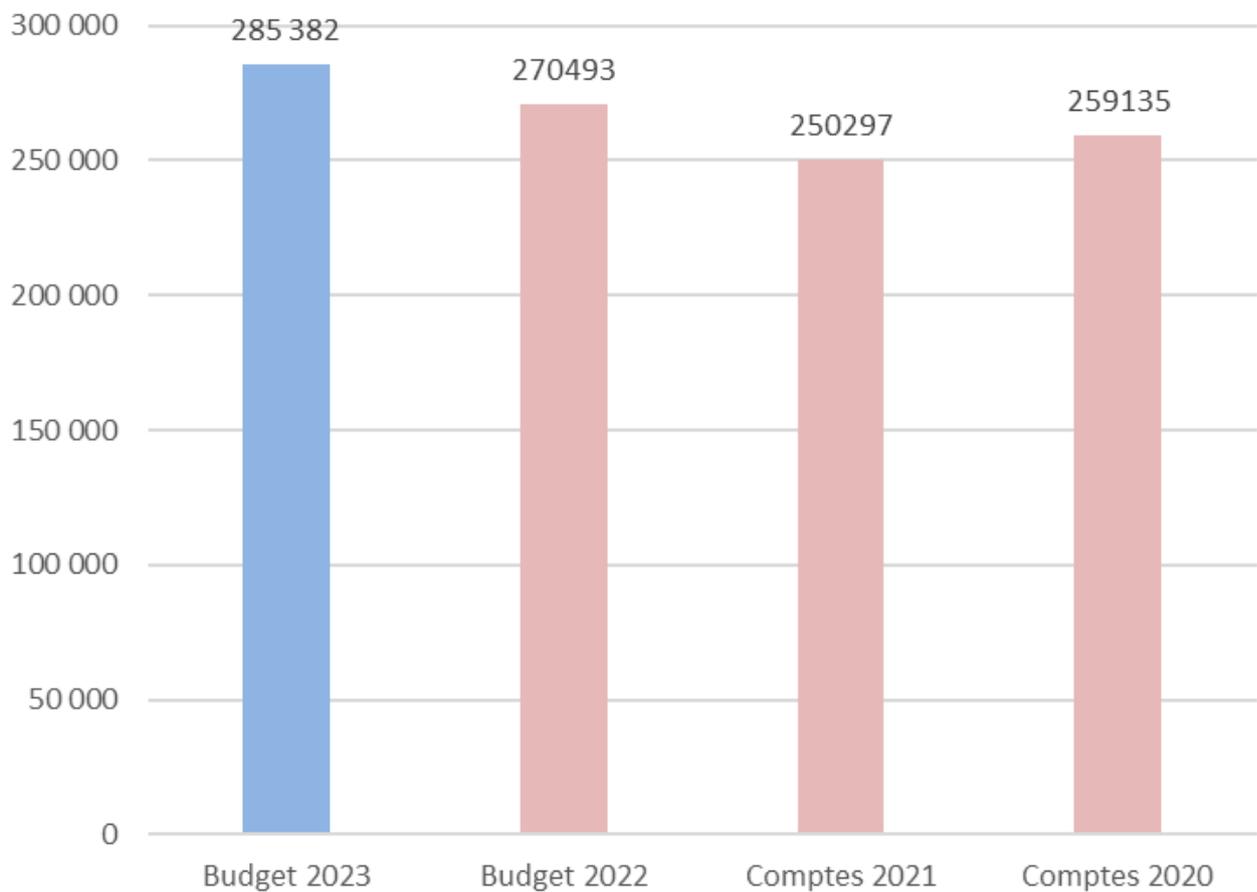
L'accueil extrascolaire est bien rempli et fonctionne très bien.



Enseignement et formation - charges liées



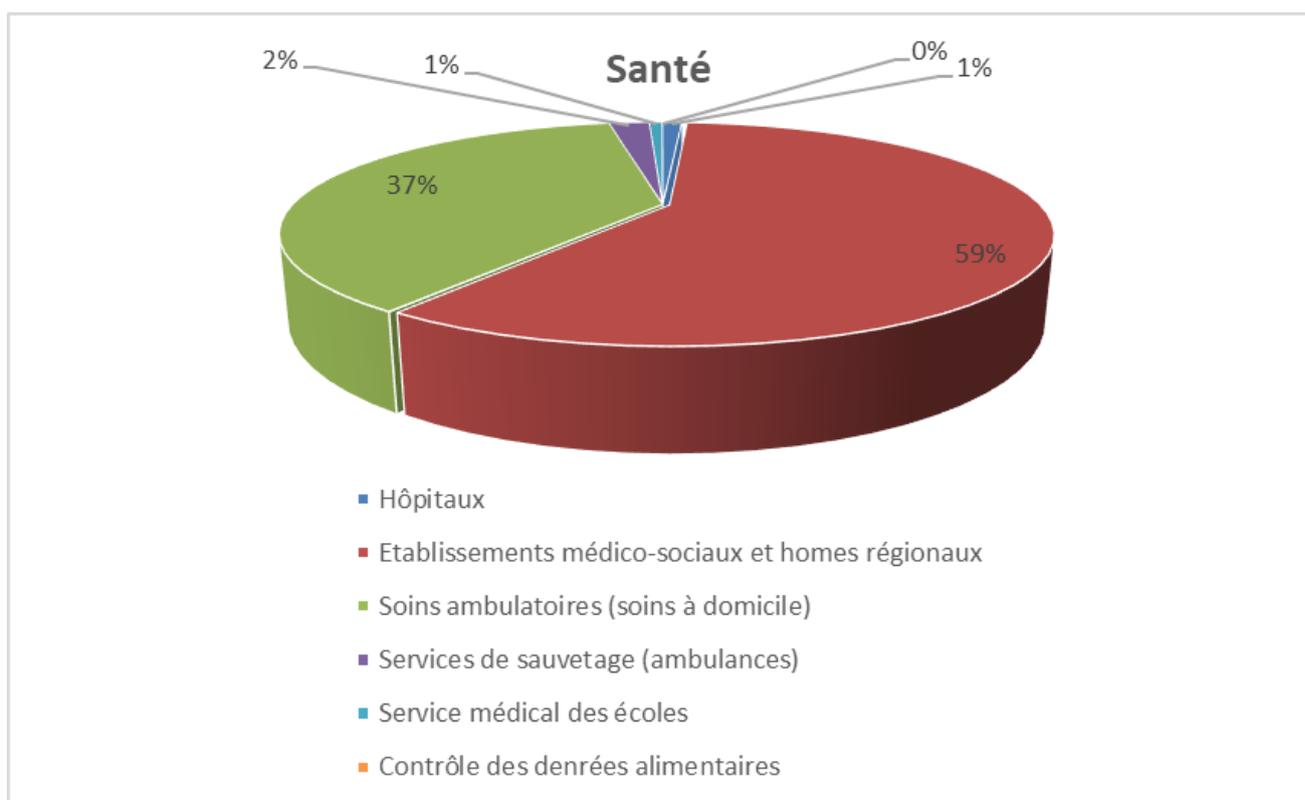
Santé

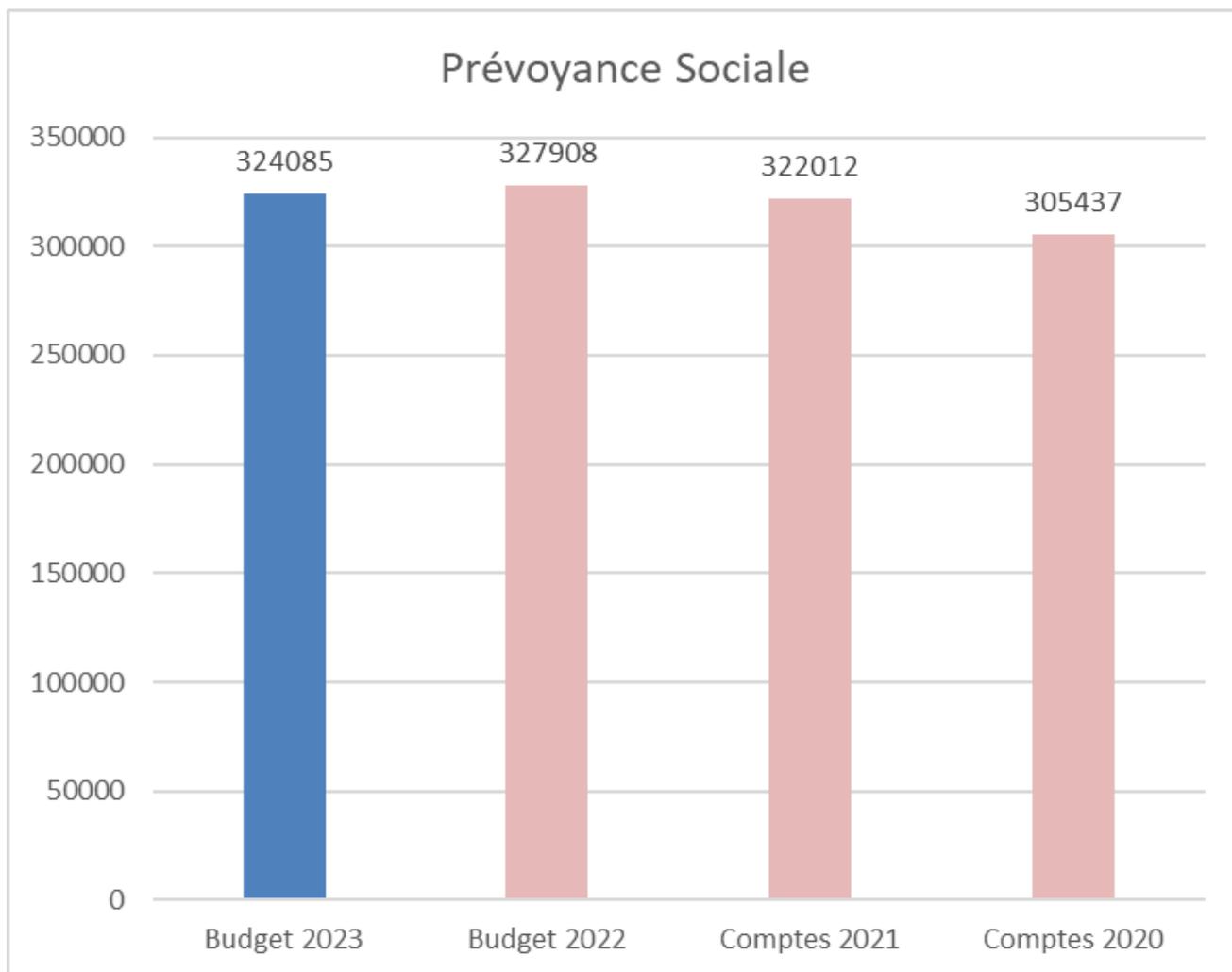




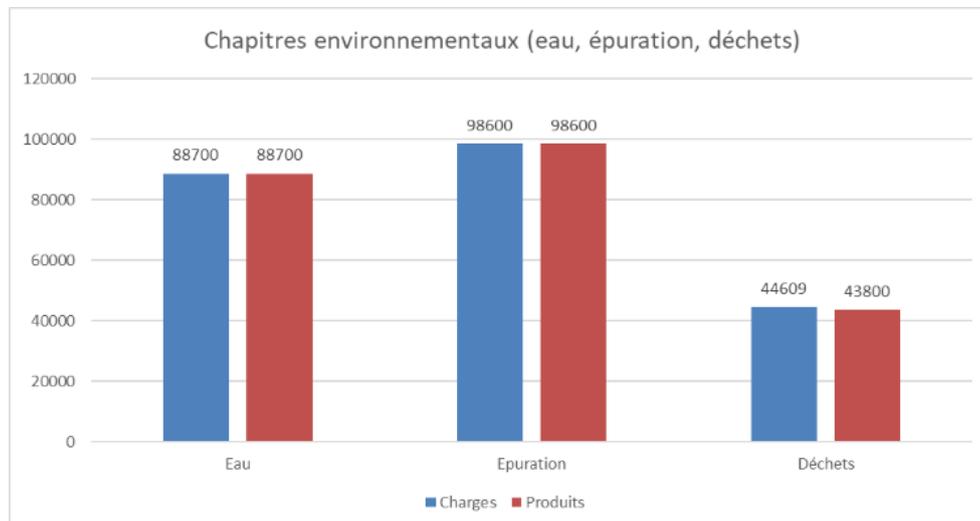
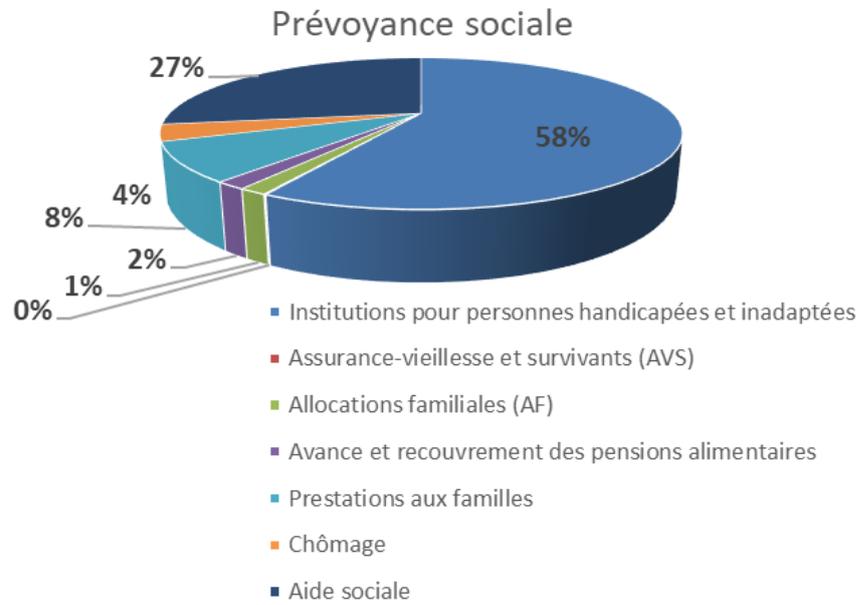
ASSEMBLEE COMMUNALE DU 28 novembre 2022

Santé	Budget 2023
Hôpitaux	2 963
Etablissements médico-sociaux et homes régionaux	167 879
Soins ambulatoires (soins à domicile)	106 233
Services de sauvetage (ambulances)	6 237
Service médical des écoles	2 000
Contrôle des denrées alimentaires	70
Total	285 382





Prévoyance Sociale	Budget 2023
Institutions pour personnes handicapées et inadaptées	187334
Assurance-vieillesse et survivants (AVS)	330
Allocations familiales (AF)	4547
Avance et recouvrement des pensions alimentaires	5126
Prestations aux familles	26500
Chômage	11492
Aide sociale	88756
Total	324085

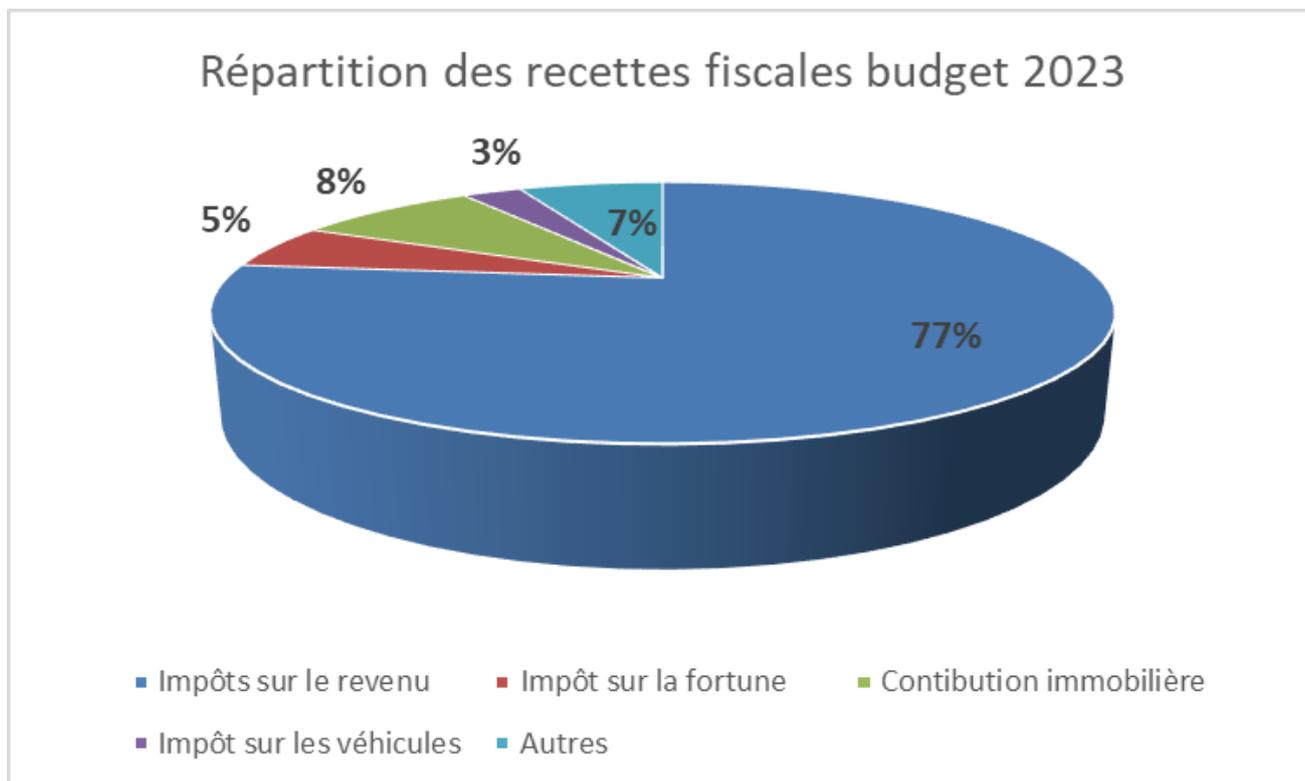


Les postes eau - épuration sont équilibrés à 100% par la perception des taxes. Le compte "Déchets" présente un déficit de revenus, seuls 98.2% sont couverts par les taxes. Frais des déchets 2022 s'élevaient à 54'176.-

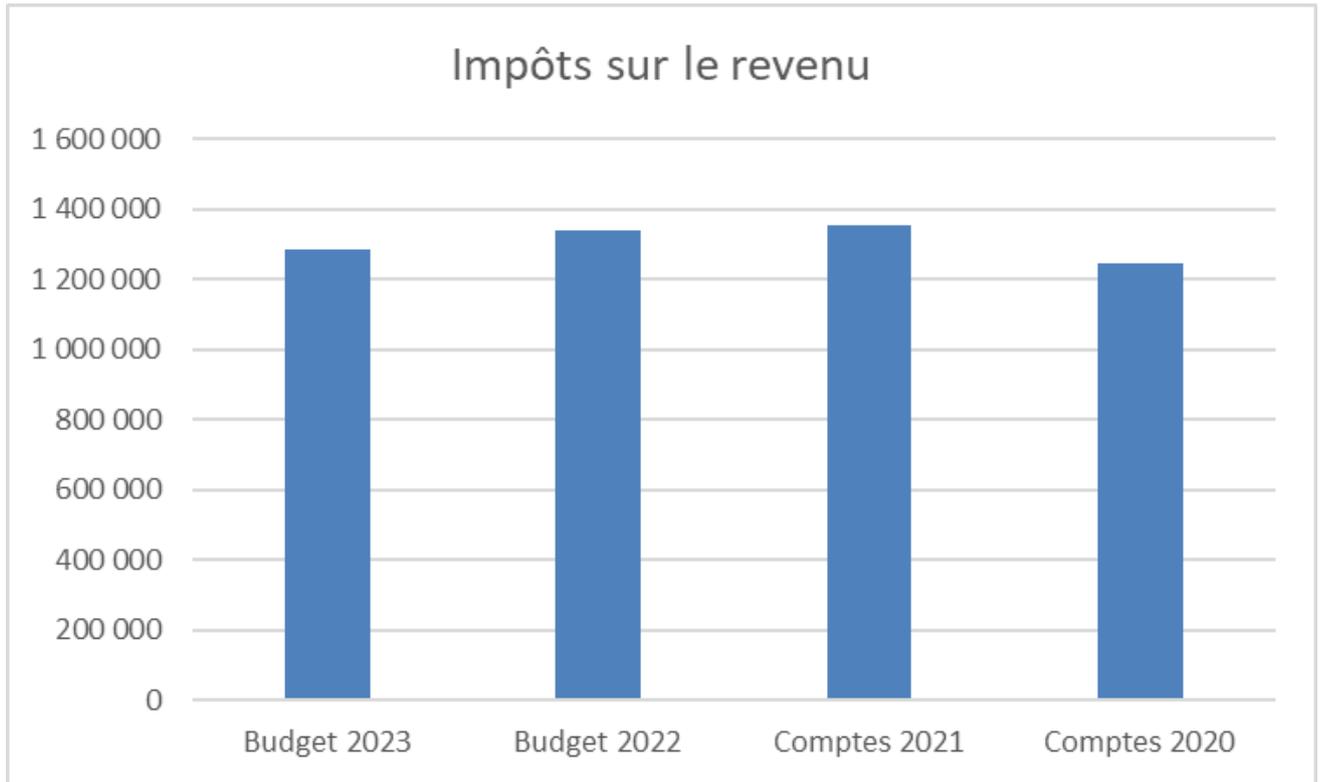


ASSEMBLEE COMMUNALE DU 28 novembre 2022

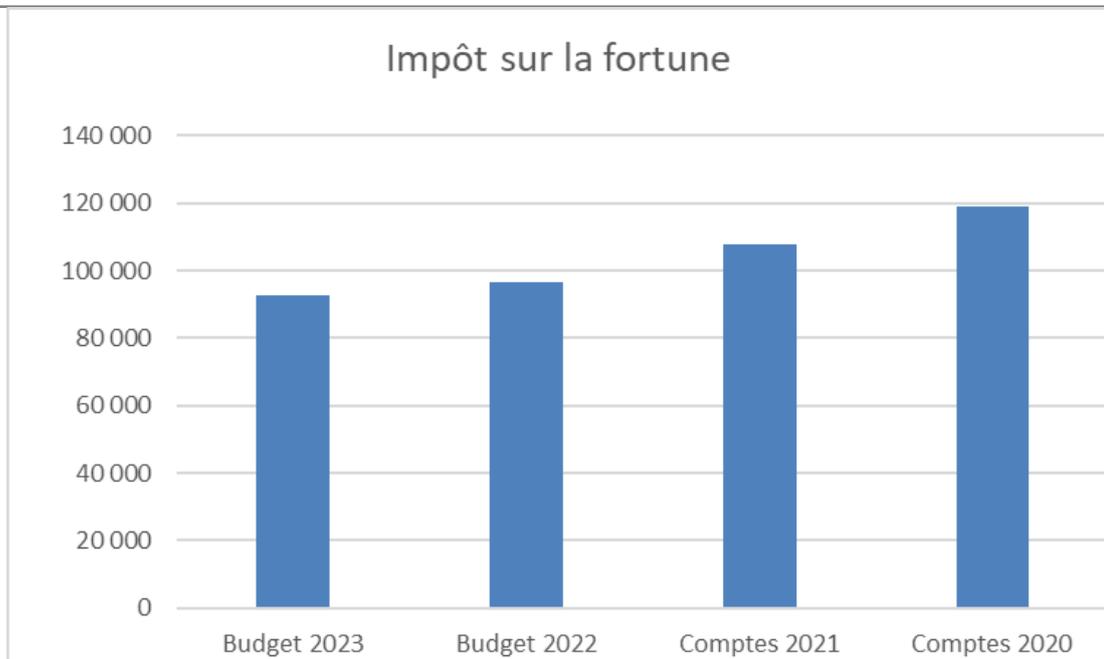
Recettes fiscales	Budget 2023
Impôts sur le revenu	1 286 147
Impôt sur la fortune	92 745
Contribution immobilière	140 000
Impôt sur les véhicules	45 500
Autres	111 858
Total	1 676 250

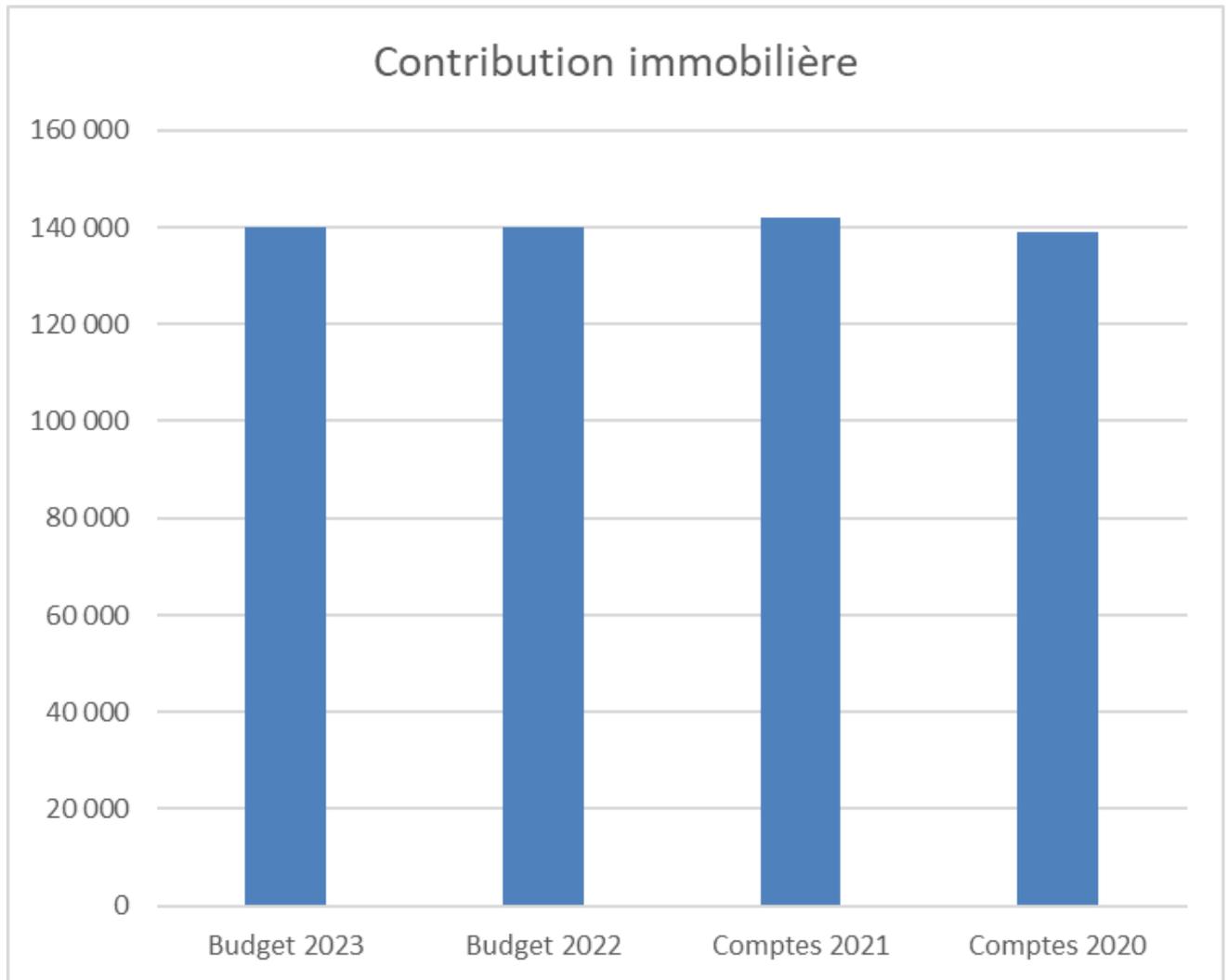


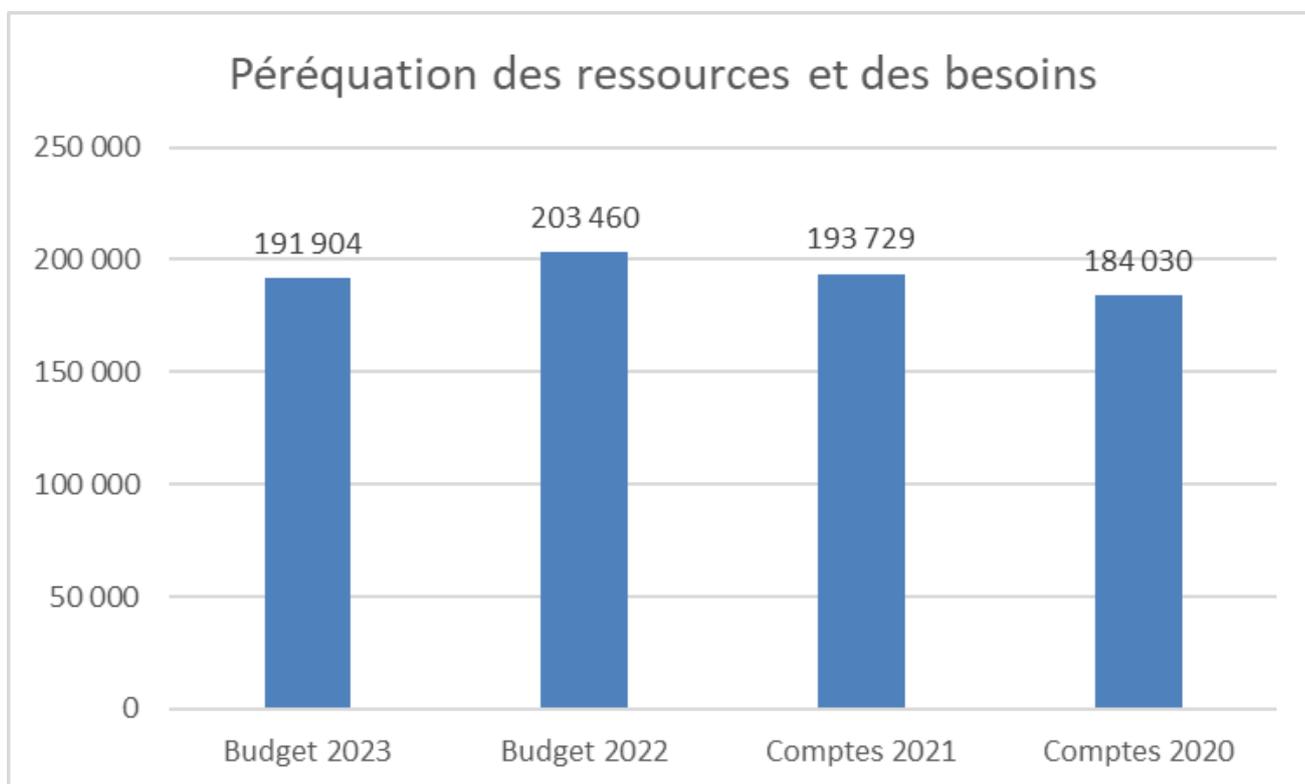
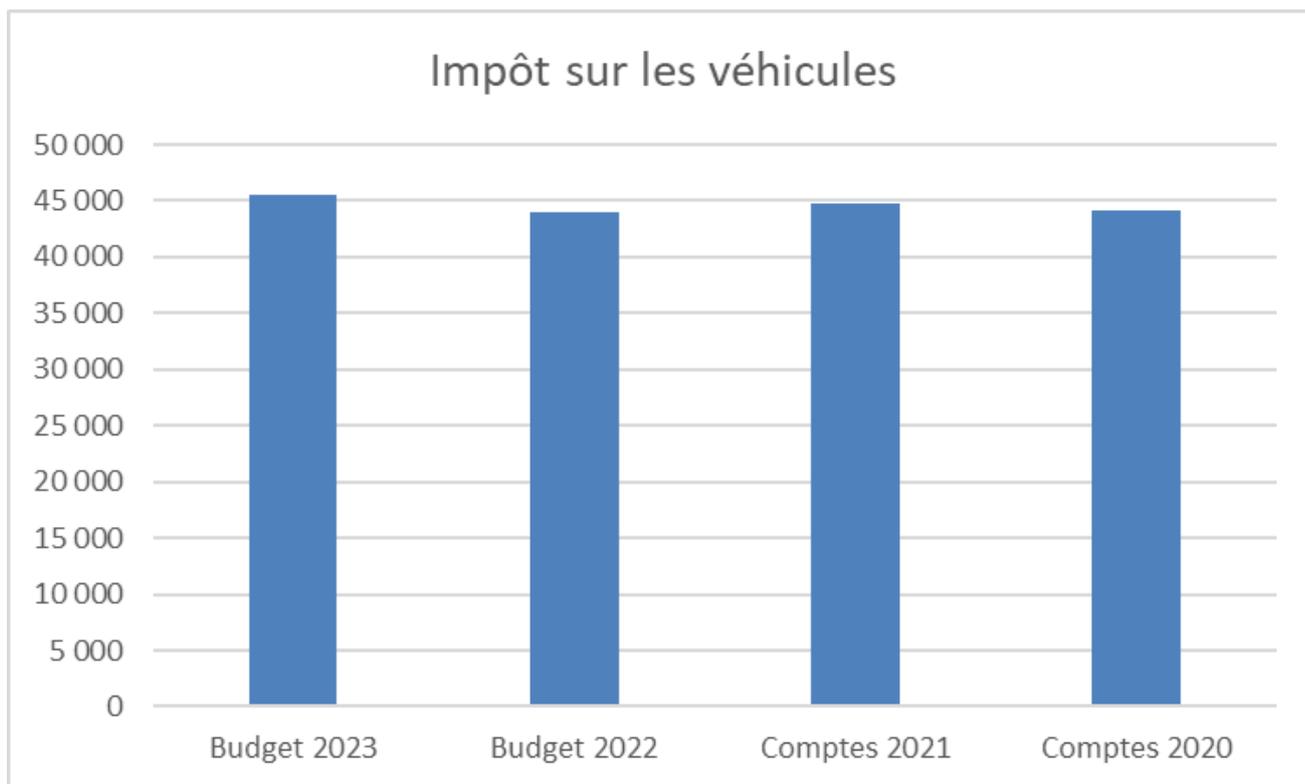
Ces projections se basent sur les données transmises par le Service cantonal des contributions. Cependant, le Conseil communal n'a pas tenu compte des ventes éventuelles de propriétés.



Commune de
Hauteville







La commune perçoit moins de la péréquation financière cette année.



Jacqueline Brodard : pourriez-vous nous donner détailler le compte administration ?

Christophe Revaz : transmet le détail du compte sur papier à Mme Brodard. Il explique qu'un graphique n'a été préparé pour l'administration étant donné l'entrée en vigueur du MCH2 et le changement de présentation. A noter que tous les budgets sont dans leur détail sur le site internet.

Marmier Raphaël : combien nous coûtait l'ancienne déchetterie ?

Christophe Revaz : la déchetterie communale en 2020 nous a coûté fr. 55'000.00 et en 2021 fr. 61'000.00, pour 2023 les coûts estimés sont de fr. 44'609.00

M. le Syndic précise que la déchetterie fonctionne très bien, les coûts sont maîtrisés et les citoyens sont satisfaits.

Etant donné que la parole n'est plus demandée, le Syndic passe la parole à M : Stéphane Schouwey, Président de la Commission financière.

M. Stéphane Schouwey lit son rapport :

Le 14 novembre 2022, la Commission financière s'est réunie pour examiner le budget 2023 en présence du Conseil communal.

Budget de fonctionnement :

L'excédent de charge se monte à CHF 199'979.40 contre CHF 110'952.70 pour le budget de l'année précédente. Nous relevons en particulier que le résultat négatif du budget provient principalement de la réduction des entrées.

Le canton prévoit des rentrées fiscales 2023 en recul par rapport aux années précédentes.

Concernant les autres entrées, de manière prudente, le Conseil communal est parti du principe que la gravière n'obtiendrait pas encore le permis d'exploiter pour 2023.

Concernant la mise en œuvre MCH2, nous rappelons que la dissolution de la réévaluation du patrimoine administratif peut être faite sur une durée de 10 ans. A l'échéance de ces 10 ans, en 2031, le solde de réserve sera attribué aux fonds propres de la commune.

La Commission financière recommande à l'assemblée d'approuver le budget de fonctionnement pour 2023.



Le Syndic remercie M. Schouwey pour son rapport et passe au budget des investissements.

2.2 Budget des investissements

Le Syndic explique dans le détail chaque investissement.

a) **Remplacement du beamer de la salle Otavela**

Le Syndic explique que ce beamer devient désuet.

M. Baumgartner : pourquoi faut-il le changer ; il fonctionne bien ce soir.

Nicolas Chassot : la qualité de l'image n'est pas optimale et lors des locations, les photos ne présentent pas bien, Ce beamer a plus de 10 ans.

Berchier Philippe : une contre-offre sera souhaitée pour pouvoir comparer les prix.

Plan de financement

Financé par les liquidités courantes	CHF	10'000.00

b) **Remplacement des plaques de blindage derrière les cibles**

Conformément à la loi fédérale, les communes ont l'obligation d'entretenir les stands de tir. La société de tir nous a fait part que les plaques de blindage devaient être changées.

Dominique Magnin : ces plaques ont été colmatées l'an dernier, il est impératif de les changer. A noter que les membres de la société effectueront le travail de mise en place de ces plaques de blindage.

Plan de financement

Financé par les liquidités	CHF	4'300.00



c) Eclairage public -Remplacement des luminaires par des LED

Dans les dix prochaines années, le Conseil communal souhaite changer toutes les lampes de l'éclairage public en LED avec un système de détecteur de personnes.

Aujourd'hui, on nous parle que d'économie d'énergie, les lampadaires s'allumeront uniquement au besoin. Ceci réduira sensiblement notre facture d'électricité.

Jacqueline Brodard : quel tronçon du village avez-vous prévu de modifier ?

Le Syndic : pour l'instant, nous n'avons pas défini de secteurs précis, mais l'idée est de commencer par le centre du village.

Stéphane Schouwey : Au niveau des offres, avez-vous demandé plusieurs offres ?

Le Syndic : nous avons contacté uniquement Groupe E.

Pierre Gingins : l'éclairage reste-t-il maintenu aux points stratégiques ?

Le Syndic : le long de la route cantonale, les lampadaires ne peuvent pas s'éteindre. Il y a des directives très précises concernant l'éclairage public des routes cantonales.

Plan de financement

Financé par les liquidités	CHF	14'000.00
----------------------------	-----	-----------

d) Création d'un chemin piétonnier Longemort - complément

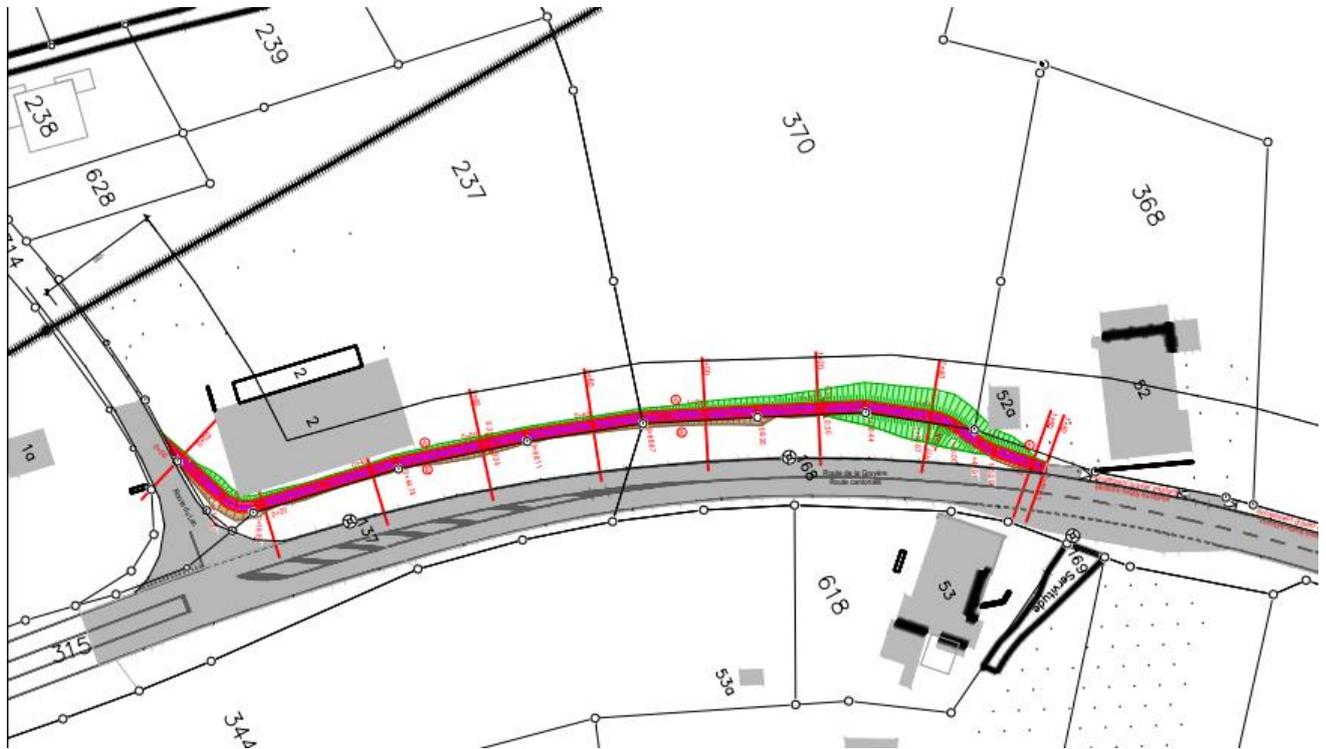
Le Syndic explique que la commune a eu l'obligation de mettre à l'enquête le dossier ; celle-ci se termine aujourd'hui.

Cette enquête a eu un coût supplémentaire de frais de bureau d'étude d'où la rallonge de CHF 5'000.00. Nous espérons débiter les travaux dans le courant du printemps.

Dans ce dossier, le Syndic remercie les éditions du Parvis, Messieurs Vioget Guillaume et Schouwey Olivier qui ont autorisé le passage de ce cheminement sur leur terrain sans indemnité financière.

Olivier Schouwey : Y aura-t-il des lampadaires sur ce cheminement ?

Le Syndic : aucun lampadaire n'est prévu le long de ce cheminement.



Plan de financement

Financé par les liquidités	CHF	5'000.00
----------------------------	-----	----------

e) **Création d'un fonds pour les réparations des routes communales**

Plan de financement

Financé par les liquidités	CHF	20'000.00
----------------------------	-----	-----------

Ce montant sera une réserve en cas de besoin urgent si des intempéries, éboulement et autres désagrègent nos routes communales.

Le Syndic précise que ce fond sera utilisé qu'en cas de nécessité et cet investissement pourra être reporté sur plusieurs années. Avec les nouvelles directives du MCH2, la création de ce fonds évite que l'on doive à chaque imprévu convoquer la commission financière et/ou une assemblée communale.



f) Création d'un fonds pour les réparations des conduites d'eau potable

Ce fonds est créé en prévision de potentielles fuites d'eau.

Le Syndic explique la dernière fuite d'eau est survenue sous le manège causant de gros dégâts. Les travaux seront terminés la semaine prochaine par le goudronnage de la route. Comme pour le fonds pour la réparation des routes, celui-ci pourra être reporté au fil des ans s'il n'est pas utilisé.

Plan de financement

Financé par les liquidités	CHF	20'000.00
----------------------------	-----	-----------

g) Réseau d'eau de montagne – Crau Bourret – La Chia – participation

Participation à la mise en place d'un béliet pour le réseau de montagne avec la commune de Corbières.

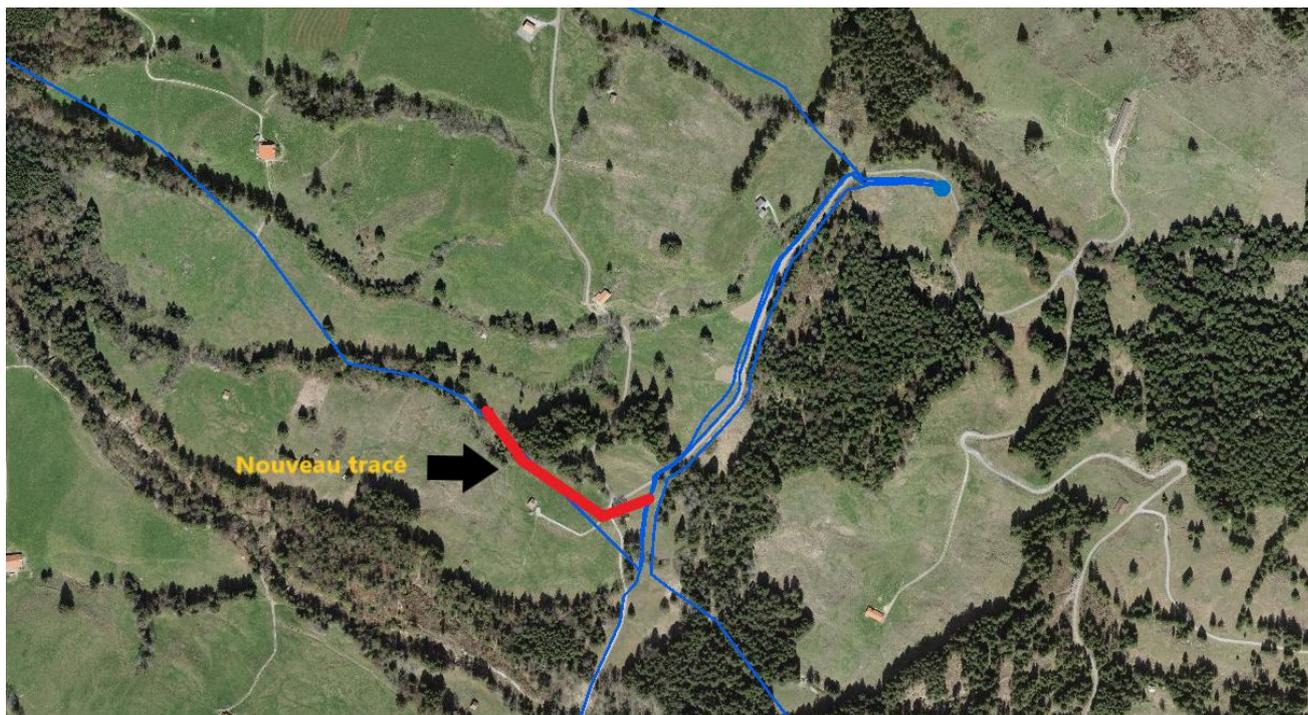
Plan de financement

Financé par les liquidités	CHF	25'000.00
----------------------------	-----	-----------

h) Changement de la conduite d'eau Les Bréchons

Cette conduite d'eau est située sur les hauts du village de Hauteville.

A la suite d'une rupture de cette conduite, il y a plusieurs années, une partie de celle-ci avait été posée provisoirement en aérien. La nouvelle conduite d'une longueur de 280 mètres sera en tuyau PE. Actuellement, cette conduite est en PVC et date de plus de 50 ans.



Plan de financement

Financé par les liquidités	CHF	30'000.00
----------------------------	-----	-----------

i) Rénovation du Pont des Fourches

Ce pont est intéressant un niveau architectural et le Service des monuments historiques nous encourage vivement à le rénover.

Les frais réels de rénovation se monte à 57'000.- CHF.

Nous attendons encore une réponse pour les subventions des biens culturels et du service des endiguements.

Nous allons également demander des dons à des instances privées. (Loterie Romande / La Mobilière / La Raiffeisen).

Plan de financement

Financé par les liquidités	CHF	25'000.00
----------------------------	-----	-----------



j) Rénovation du bâtiment de la laiterie

Le Syndic explique que M. Ronald Grangier, boulanger à Riaz, va venir ouvrir un magasin dans les locaux de l'ancienne laiterie. Actuellement, la société de laiterie vide les locaux.

Ursenbacher Thierry : ces locaux ne sont-ils pas trop humides ?

Le Syndic : le bâtiment est sain, l'appartement sera reloué en mars-avril pour une location mensuelle de fr. 1'100.00 à 1'300.00.

Pierre Gingins : la maman du laitier ne voulait-elle pas rester dans cet appartement ?



Le Syndic : un appartement a été créé dans la nouvelle laiterie. Mme Raemy le louera.

Jean-Marie Castella : est-ce que dans la nouvelle laiterie, il y aura un magasin ?

Dominique Magnin : il y aura un self-service. Le magasin sera ouvert aux mêmes horaires qu'à Hauteville. Des ouvertures seront également prévues aux ouvertures de la déchetterie.

Plan de financement

Financé par les liquidités	CHF	150'000.00
Financé par des fonds étrangers	CHF	150'000.00

Après l'explication détaillée de tous les investissements, et comme personne ne souhaite s'exprimer, le Syndic passe la parole à **Stéphane Schouwey**, Président de la Commission financière.

M. Stéphane Schouwey lit son rapport :

Budget des investissements

La commission financière constate des investissements totaux de fr. 741'900.00, dont fr. 314'000.00 de report des années précédentes.

Les nouveaux investissements se montent à fr. 427'300.00

Le budget d'investissement de fr. 300'000.00 relatif à la rénovation du bâtiment de la laiterie sera réalisé à l'aide de fr. 150'000.00 d'emprunt bancaire et de fr. 150'000.00 de liquidités.

Les autres investissements seront réalisés sans emprunt avec les liquidités à disposition.

La Commission financière recommande à l'assemblée d'approuver le budget des investissements pour l'année 2023.

Le Syndic remercie la commission financière pour sa très bonne collaboration et son excellent travail.



2.3 Approbation :

Etant donné qu'il n'y a pas de question, le Syndic procède au vote des différents investissements,

a) Remplacement du beamer de la Salle Otavela

Montant de l'investissement Fr. 10'000.00 – financé par la trésorerie

◆ Vote

Décision : l'assemblée communale accepte l'investissement relatif à l'achat d'un beamer pour la salle Otavela, par 34 oui et 1 abstention

b) Remplacement des plaques de blindage derrière les cibles

Montant de l'investissement Fr. 4'300.– financé par la trésorerie

◆ Vote

Décision : l'assemblée communale accepte l'investissement du remplacement des plaques de blindage derrière les cibles par 34 oui et 1 contre

c) Eclairage public – remplacement des luminaires par des LED

Montant de l'investissement Fr. 14'000.00 financé par la trésorerie

◆ Vote

Décision : l'assemblée communale accepte l'investissement relatif au changement de système d'éclairage public – (LED) par 34 oui et 1 abstention

d) Création d'un chemin piétonnier Longemort - complément

Montant de l'investissement Fr. 5'000.00– financé par la trésorerie

◆ Vote

Décision : à l'unanimité, l'assemblée communale accepte l'investissement relatif au complément pour la création d'un chemin piétonnier - Longemort



e) Création d'un fonds pour la réparation routes communales

Montant de l'investissement Fr. 20'000.00 financé par la trésorerie

◆ **Vote**

Décision : à l'unanimité, l'assemblée communale accepte, l'investissement relatif à la création d'un fonds pour la réparation des routes communales

f) Création d'un fonds pour la réparation des conduites d'eau potable

Montant de l'investissement Fr. 20'000.00 financé par la trésorerie

◆ **Vote**

Décision : à l'unanimité, l'assemblée communale accepte, l'investissement relatif à la création d'un fonds pour la réparation des routes communales

g) Réseau d'eau de montagne ; Crau Bourret – La Chia - participation

Montant de l'investissement Fr. 25'000.00 financé par la trésorerie

◆ **Vote**

Décision : à l'unanimité, l'assemblée communale accepte, l'investissement relatif à la participation au réseau d'eau de montagne « Crau Bourret – La Chia »

h) Changement de la conduite d'eau « les Bréchons » -

Montant de l'investissement Fr. 30'000.00 financé par la trésorerie

◆ **Vote**

Décision : à l'unanimité, l'assemblée communale accepte, l'investissement relatif au changement de la conduite d'eau « Les Bréchons »

i) Rénovation du Pont des Fourches

Montant de l'investissement Fr. 25'000.00 financé par la trésorerie

◆ **Vote**

Décision : à l'unanimité, l'assemblée communale accepte, l'investissement relatif à la rénovation du Pont des Fourches



j) Rénovation du bâtiment de la laiterie

Montant de l'investissement Fr. 300'000.00 financé par ½ par un emprunt bancaire et ½ par la trésorerie courante

◆ Vote

Décision : à l'unanimité, l'assemblée communale accepte, l'investissement relatif à la rénovation du bâtiment de la laiterie

Fr. 150'000.00 oui à l'unanimité

Fr. 150'000.00 par un emprunt bancaire à l'unanimité

Le Syndic passe au vote final des budgets.

➤ **Qui accepte les budgets de fonctionnement tel que présenté :**

◆ Vote

Décision : A l'unanimité, le budget de fonctionnement avec déficit de CHF 199'979.40 ainsi que les budgets des investissements pour un total de charge fr. 741'900.00 sont acceptés.

3. Présentation du plan financier

M. Le Syndic passe la parole à Christophe Revaz. Il explique que le plan financier est la projection des recettes et des dépenses pour les 5 prochaines années pour la commune. A l'aide de slide il explique ce plan financier.



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 28 novembre 2022

Libellé	Budget 2022	Budget 2023	Budget 2024	Budget 2025	Budget 2026	Budget 2027
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	595 467	564 274				
Législatif et exécutif	79 160	77 320	77 320	77 320	77 320	77 320
Services généraux	516 307	486 954	486 954	486 954	486 954	486 954
ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE	34 190	36 819				
Sécurité publique	-	-	-	-	-	-
Questions juridiques	24 217	22 739	22 739	22 739	22 739	22 739
Service du feu	1 948	11 171	11 171	11 171	11 171	11 171
Défense	8 025	2 909	2 909	2 909	2 909	2 909
FORMATION	759 360	736 279	738 527	740 820	743 158	745 544
Scolarité obligatoire	633 306	612 885	612 885	612 885	612 885	612 885
Ecoles spécialisées	115 054	112 394	114 642	116 935	119 273	121 659
Formation professionnelle initiale	11 000	11 000	11 000	11 000	11 000	11 000
CULTURE, SPORT ET LOISIRS	29 694	33 567	33 567	70 179	70 179	70 179
Culture, autres	4 560	4 600	4 600	4 600	4 600	4 600
SPORT ET LOISIRS Centre sportif AISG	25 134	28 967	28 967	65 579	65 579	65 579
SANTÉ	270 493	285 382	294 756	304 231	313 811	349 498
Hôpitaux, établissements médico-sociaux Homes RSSG	163 689	170 842	176 842	182 842	188 842	220 842
Soins ambulatoires	104 734	112 470	115 844	119 319	122 899	126 586
Prévention	2 070	2 070	2 070	2 070	2 070	2 070
Santé publique non mentionnée ailleurs	-	-	-	-	-	-

Libellé	Budget 2022	Budget 2023	Budget 2024	Budget 2025	Budget 2026	Budget 2027
PRÉVOYANCE SOCIALE	327 909	324 085	331 924	339 987	348 280	356 811
Maladie et accident	-	-	-	-	-	-
Invalité	187 718	187 334	192 954	198 743	204 705	210 846
Vieillesse et survivants	330	330	330	330	330	330
Famille et jeunesse	37 493	36 173	36 173	36 173	36 173	36 173
Chômage	11 526	11 492	11 492	11 492	11 492	11 492
Logements sociaux	-	-	-	-	-	-
Aide sociale et domaine de l'asile	90 842	88 756	90 975	93 249	95 581	97 970
TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	219 339	218 933	219 724	220 532	221 355	222 195
Circulation routière	180 259	179 359	179 359	179 359	179 359	179 359
Transports publics	39 080	39 574	40 365	41 173	41 996	42 836
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	49 562	50 181				
Approvisionnement en eau	-	-	-	-	-	-
Traitement des eaux usées	-	-	-	-	-	-
Gestion des déchets	9 676	809	809	809	809	809
Aménagements	20 160	24 617	24 617	24 617	24 617	24 617
Lutte contre la pollution de l'environnement	577	17 534	17 534	17 534	17 534	17 534
Protection de l'environnement, autres	3 549	3 152	3 152	3 152	3 152	3 152
Aménagement du territoire	15 600	4 069	4 069	4 069	4 069	4 069
ÉCONOMIE PUBLIQUE	65 016	58 373				
Agriculture	300	2 200	2 200	2 200	2 200	2 200
Sylviculture	27 110	27 110	27 110	27 110	27 110	27 110
Tourisme	30 826	27 634	27 634	27 634	27 634	27 634
Industrie, artisanat et commerce	6 780	5 829	5 829	5 829	5 829	5 829
Combustibles et énergie	-	-	-	-	-	-



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 28 novembre 2022

Libellé	Budget 2022	Budget 2023	Budget 2024	Budget 2025	Budget 2026	Budget 2027
FINANCES ET IMPÔTS	- 2 240 077	- 2 107 913	-2216436	-2245529	-2285205	-2315473
Impôts	- 1 757 190	- 1 676 250	-1704773	-1733866	-1763542	-1793810
Péréquation financière intercommunale	- 203 460	- 191 904	- 191 904	- 191 904	- 191 904	- 191 904
Part aux recettes sans affectation, autres	- 43 000	- 44 500	- 44 500	- 44 500	- 44 500	- 44 500
Administration de la fortune et de la dette Laiterie + Gravière	- 146 913	- 111 108	- 191 108	- 191 108	- 191 108	- 191 108
Redistributions	- 200	- 300	- 300	- 300	- 300	- 300
Postes non ventilables Remboursement caisse pension FR	- 89 314	- 83 851	- 83 851	- 83 851	- 93 851	- 93 851
Total excédant de charges	110 953	199 979	111 709	139 866	121 226	138 400

En constate qu'en 2027, la commune devra participer à hauteur de plus de fr. 85'000.00 pour les homes et le nouveau centre sportif. Cependant, si l'on considère que la gravière sera en exploitation et avec les nouveaux revenus locatifs de la laiterie, ces dépenses supplémentaires seront absorbées par les rentrées précitées.

La planification financière doit être présentée. Cependant, elle est à titre indicative et n'est pas soumise au vote.

4. Renouvellement de l'organe de révision pour la période 2022 – 2024

Le Syndic passe la Parole à Stéphane Schouwey Président de la Commission financière :

Selon l'article 97 al 1 let c LCo, la commission financière doit émettre, à l'intention de l'assemblée communale, une proposition de désignation de l'organe de révision. C'est dans ce cadre légal que la commission financière propose de reconduite le mandat de la fiduciaire Gefid Conseils SA pour 3 ans.

La durée totale du mandat ne peut dépasser 6 ans consécutifs. Par conséquent, le mandat de la fiduciaire Gefid Conseils SA prendra fin avec l'approbation des comptes annuels 2024 et un nouvel organe devra être désigné au plus tard lors de la présentation des budgets de l'exercice 2025.

- **Qui accepte la proposition de la Commission financière à savoir le renouvellement du mandat de la fiduciaire Gefid Conseil SA le font par main levée !**

◆ Vote

Décision : A l'unanimité, les citoyens acceptent le renouvellement



5. Association de communes « Secours Sud Fribourgeois » - Présentation de la nouvelle association et approbation des statuts

Le Syndic explique la situation :

En résumé, la modification des statuts de l'association des Ambulances Sud fribourgeois permettra de regrouper, dans une même structure, les ambulances et les pompiers pour les 3 districts du sud fribourgeois. La nouvelle loi sur la défense incendie a été adoptée en 2021 par le Grand Conseil et entrera en vigueur en janvier 2023.

Les changements d'organisation des corps des sapeurs-pompiers doivent se réaliser en peu de temps. Parmi les modifications apportées par la nouvelle loi, le territoire cantonal n'est plus découpé selon le territoire des communes, mais avec une carte des risques. Les corps de sapeurs-pompiers sont intégrés dans une structure régionale regroupant 52 communes dans les 3 districts du sud – Gruyère, Glâne et Veveyse. Pour Hauteville, la base de départ sera La Roche. L'organisation se présentera sous une forme classique, avec un comité de direction et une assemblée des délégués. La partie opérationnelle sera composée d'un administrateur, d'un responsable pour les ambulances et d'un responsable pour les pompiers. Au niveau communal, le changement concerne les pompiers. La partie des ambulances demeure inchangée. Les pompiers du CPI Hauteville-Corbières seront intégrés au bataillon sud fribourgeois, avec tout le matériel et les véhicules.

Le règlement communal relatif à la défense incendie sera abrogé. A noter qu'une partie des véhicules seront repris par l'ECAB, selon une table prévue dans la décision de subventionnement. Une commission « nouvelle structure » a été mise en place pour préparer la nouvelle association. Des membres de toutes les régions y siègent.

Le budget 2023, soit le premier de l'association, prévoit un montant de **fr. 15.89** par habitant pour les pompiers et **fr. 14.47** par habitant pour les ambulances. Les statuts de l'association sont soumis à l'approbation de tous les législatifs communaux, avec pour buts :

1. Ambulances
2. Pompiers

L'assemblée des délégués aura les compétences suivantes :

1. Décider du budget, approuver les comptes et prendre acte du rapport de gestion
2. Fixer le montant de la taxe d'exemption
3. Fixer les effectifs et les soldes



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 28 novembre 2022

4. Nommer les commandants, les officiers, les membres de l'EM et les chefs d'intervention

L'obligation de servir concerne toutes les personnes, de 18 à 40 ans ; les exemptions sont peu nombreuses ;

Cette taxe d'exemption sera d'au maximum CHF 200.00. Elle a été fixée à fr. 150.00 . Les jeunes de 18 à 20 ans ne paieront pas de taxe.

L'association sera financée par les taxes d'exemption, les subventions, les recettes d'exploitation et la contribution des communes. Les charges d'entretien et les investissements seront répartis selon la population légale. Le montant de la taxe d'exemption conditionnera la contribution communale.

M. Christian Baumgartner : l'ORCOC est-elle comprise dans cette nouvelle association ?

Le Syndic : L'ORCOC n'est pas intégrée dans ce corps. Actuellement, le statut de L'ORCOC reste inchangé.

Concernant les pompiers, Hauteville ne souhaitait pas construire une nouvelle caserne. Celle de La Roche répondait aux normes. Cependant, il y aura toujours une base de départ provisoire à Corbières. Concernant les ambulances, de nouveaux locaux seront construits à Vulruz.

Aucun citoyen ne demande la parole, le Syndic passe au vote :

- **Qui accepte la modification des statuts pour la nouvelle association Secours Sud Fribourgeois le font par mainlevée ?**

◆ **Vote**

Décision : Par 34 oui et 1 contre, la modification des statuts de la nouvelle association Secours Sud Fribourgeois ont été acceptés.

6. Réseau Santé et Social de la Gruyère – modification et approbation des statuts

Le Syndic explique que les citoyens avaient la possibilité de consulter les statuts sur le site internet et que ces statuts sont très techniques et la plupart des modifications sont des toilettages par rapport aux statuts initiaux.

Le principal changement de ces statuts est la limite d'endettement qui passe de 80 millions à 140 millions ceci en prévision des constructions des homes qui ont été voté en septembre de cette année.



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 28 novembre 2022

Lors de l'Assemblée extraordinaire du 13 octobre 2021, les délégués ont accepté d'augmenter le nombre de lits approuvé en 2019 dans le cadre du projet "EMS Gruyère - Horizon 2030". De 545 lits, il a été porté à 601 lits à l'horizon 2030, relevant l'enveloppe budgétaire estimée à environ 142 millions de francs. Le montant projeté des investissements cumulés avoisinera les 140 millions de francs en 2026.

Anouck Marmier : les citoyens ont accepté lors de la votation de septembre le crédit pour les nouveaux homes. La population vieillit et il est nécessaire de prévoir de nouveaux lits.

Le Syndic : le Conseil communal n'est que le « porteur d'eau », il doit faire voter son législatif pour le transmettre au RSSG. A noter que le projet des nouveaux homes est un projet bien ficelé.

Comme personne ne demande la parole, le Syndic soumet au vote ce point :

Qui accepte la modification des statuts du RSSG

◆ **Vote**

Par 32 oui et 3 abstentions, la modification des statuts du RSSG est approuvée.
--

6. Divers

Le Syndic donne les informations sur les dossiers suivants :

Ruisseau des Branches :

Le Syndic informe de l'avancée des travaux. A certains endroits, le terrain s'est affaissé et de ce fait, la rive a dû être consolidée. Un curage complet du ruisseau est également prévu. Les renouées du japon seront également enlevées sur demande du Service de l'environnement.

Marché artisanal :

Le Syndic tient à s'excuser auprès de Mme Sandor, car la majorité des Autorités communales n'a pas pu se rendre au marché artisanal.

Accueil extra-scolaire

Le Syndic explique que la politique du Conseil de Hauteville est que toutes les plages à disposition soient ouvertes y compris le mercredi après-midi. Cependant, Corbières n'est pas de cet avis et selon le règlement, il faut au minimum 3 inscriptions pour obtenir une ouverture. Il encourage les parents d'inscrire leurs enfants au maximum si besoin.



Bulletin communal

Comme vous l'avez remarqué, l'Echo de Hauteville a été imprimé de manière différente, dans un nouveau style ... La qualité certes n'est pas comparable au papier glacé de Jean-Marie, mais vous avez reçu le nouvel habit de votre Echo.

Pour des raisons pratiques et à cause des délais toujours plus long pour l'impression du bulletin communal, le Conseil communal a décidé d'imprimer son bulletin communal à l'administration communale.

Le Conseil communal remercie chaleureusement Jean-Marie Castella pour tout le travail qu'il a accompli à la rédaction, la mise en page et l'impression du Journal communal. Jean-Marie Castella a rejoint « l'Equipe de rédaction » du journal en décembre 1991. Depuis cette date, le journal communal a été édité par ses soins. 32 ans plus tard, sous une autre forme, l'administration communale a repris le flambeau.

Par acclamation Jean-Marie reçoit un carton de bouteille.

Le Syndic passe la parole aux citoyens :

Pierre Gingins : ne rencontrez-vous pas des problèmes techniques avec la carte de déchetterie ?

Le Syndic : ces cartes de déchetterie ne doivent pas être stockée dans la voiture. Elle gondole. Nous allons nous renseigner pour savoir si ces cartes n'ont pas un défaut.

Alexandra Sottas: lors de mon enfance, Hauteville comptait beaucoup de bancs publics au centre du village. Est-ce que vous seriez ouverts à mettre quelques nouveaux bancs ?

Le Syndic : c'est avec plaisir que nous attendons votre projet. Nous allons en discuter en Conseil communal.

Le Syndic :

Comme personne ne demande la parole, le Syndic remercie le personnel de l'administration communale, le personnel de l'Accueil extrascolaire, Nicolas Chassot et son personnel pour l'excellent travail accompli et surtout leur disponibilité.

Il remercie également ses collègues du Conseil pour leur travail et disponibilité durant l'année écoulée.

Il remercie chacun de sa présence et de sa participation active à cette assemblée. Il souhaite à chacun de très belles fêtes de fin d'année.

Par acclamation, les citoyens remercient le Conseil communal pour son travail.



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 28 novembre 2022

Le Syndic clôt l'assemblée et invite les personnes présentes à participer à l'apéritif, il est à 20.30. h

Par acclamation les citoyens remercient le Conseil communal et l'ensemble du personnel.

Au nom de l'assemblée communale

Bernard Bapst
Syndic

Fabienne Pharisa
Secrétaire